

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2025 / 014

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 19

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 11 février 2025.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR (adjoints), Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE, Dominique AGUILAR.

Absents excusés : /

Absents non excusés : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature @CTES : Institution et vie politique / Désignation de représentants

ADMINISTRATION GENERALE

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE SYNDICATS, COMITES, ETABLISSEMENT, OU ASSOCIATIONS

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE (CIA)

- Vu l'article 98 de la loi n°2009-526 ;
- Vu l'article 21 de la loi n°2015-1776 ;
- Vu les articles L. 2121-29, L. 2121-33 et L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant les transferts de compétence à la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB) dans le cadre de la loi Notre ;
- Considérant que la ville de Tonnerre doit être représentée à la commission intercommunale d'accessibilité ;
- Considérant la nécessité de remplacer M. Christian ROBERT en tant que représentant à la CIA ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

- De nommer Emilie ORGEL, représentante de la ville de Tonnerre à la commission intercommunale d'accessibilité.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre